

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

N°046

En exercice : 53

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 36

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MARS 2022

L'AN deux mille vingt-deux, le 24 mars, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 18 mars 2022, s'est réuni à 19H00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, BAZIZ Yasmina, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, DANDRIEUX Dominique , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean Paul, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie Amelie, HE Dominique, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, KARMAN Jean jacques, BOUCHA Safia, NAULEAU Pierre yves, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : EMEL Maryse, GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadege, YAOU Fatima, YONNET-SALVATOR Evelyne, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Michel HADJI-GAVRIL
Monsieur Miguel MONTEIRO
Madame Marie-francoise MESSEZ
Monsieur Thierry AUGY
Madame Christiane DESCAMPS
Monsieur Zayen CHIKHDENE
Monsieur Lewis CHARTIER
Madame Margaux HOUIS
Madame Mizgin OZHAN
Monsieur Zishan BUTT

Madame Yasmina BAZIZ
Monsieur Philippe ALLAIN
Madame Marie-pascale REMY
Madame Ling LENZI
Monsieur Alain DESCAMPS
Madame Kourtoum SACKHO
Monsieur Samuel MARTIN
Monsieur Pierre SACK
Monsieur Damien BIDAL
Madame Nabila DJEBBARI

Secrétaire de séance : Jérôme LEGENDRE

DGA Solidarité/ MAIRE/

OBJET : Adhésion au Centre Hubertine Auclert, réseau Territoires Franciliens pour l'Égalité femmes-hommes (FTE)

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Karine FRANCLET,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dans son article 61 ;

Vu la loi du 6 août 2019 fixant les nouvelles règles applicatives de l'égalité professionnelle femmes-hommes au sein du secteur public et pour les collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans les collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 26 mars 2009 validant l'engagement de la Commune dans un Plan de Prévention et de Lutte contre les Discriminations ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 10 février 2022 validant le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes au sein de la collectivité ;

Vu la délibération n°36 du 11 mars 2021, relatif au Budget primitif 2021 du Budget principal de la Ville d'Aubervilliers ;

Vu la délibération 200 du 9 décembre 2021 relatif à l'autorisation des dépenses d'investissement

Considérant la Stratégie territoriale de la prévention de la délinquance 2016 - 2020, approuvée par le Conseil municipal du 23 juin 2016, et son axe "De la prise en charge spécifique des femmes victimes de violence" ;

Considérant l'engagement des membres du Conseil local de sécurité et prévention de la délinquance (CLSPD) à lutter contre les violences envers les femmes, exprimé lors de la réunion plénière du CLSPD du 12 octobre 2021 ;

Considérant le vœu "Stop féminicides", adopté en séance du Conseil Municipal du 10 février 2022 ;

Considérant la volonté de la Commune de mettre en œuvre un plan de lutte contre les violences envers les femmes, dans le cadre de la stratégie territoriale de prévention de la délinquance 2022 - 2026 ;

Considérant la volonté de la Commune de mettre en œuvre un Plan de promotion des droits des femmes et un Plan d'action égalité femmes-hommes ;

Considérant la volonté de la Commune de mettre en œuvre un Plan d'action pluriannuel pour l'égalité professionnelle femmes-hommes à Aubervilliers ;

Considérant l'intérêt que présente pour la ville l'adhésion au Centre Hubertine Auclert ;

Adoption à l'unanimité par 44 pour , 2 ne prennent pas part au vote(Pierre SACK, Dominique HE)

DELIBERE :

APPROUVE l'adhésion de la Ville d'Aubervilliers au Centre Hubertine Auclert, à Saint-Ouen-sur-Seine afin de devenir membre du réseau "Territoires franciliens pour l'égalité", de bénéficier de son expertise et de ses ressources pour l'égalité entre les femmes et les hommes ;

DIT que le montant de l'adhésion de 3500 euros sera imputé au chapitre suivant de l'exercice correspondant :

service	chapitre	fonction	Code action
004	6281	020	DROITFEM

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document permettant l'exécution de la présente délibération ;

DIT que le Directeur général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération ;

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département, au titre du contrôle de légalité ;

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 31/03/22

Accusé en préfecture :

93-219300019-20220324-lmc123818-DE-1-1

Publiée le : 31/03/22

Certifiée exécutoire : 31/03/22



Le Maire,

Karine FRANCKET

